

Avis public d'élection

Vote par correspondance

*** Tous les avis subséquents au présent avis et relatifs aux élections municipales seront publiés sur le site Internet de la Municipalité (<https://stcyrille.qc.ca>, sous la section Avis publics et événements, sous-section Élection municipale 2025 et affichés sur chacun des babillards de l'Hôtel de Ville. De nombreuses informations et documents se retrouvent également sur le site Internet.

VEUILLEZ PRENDRE AVIS QUE :

Par cet avis public, Louise Sisle, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou de maire
- Poste de conseillère ou de conseiller 1 – district 1
- Poste de conseillère ou de conseiller 2 – district 2
- Poste de conseillère ou de conseiller 3 – district 3
- Poste de conseillère ou de conseiller 4 – district 4
- Poste de conseillère ou de conseiller 5 – district 5
- Poste de conseillère ou de conseiller 6 – district 6

Veillez noter que les limites des districts électoraux ont été modifiées afin de se conformer aux barèmes fixés par la loi quant au nombre d'électeurs par district. Vous pouvez visualiser dès maintenant la carte interactive des nouveaux districts électoraux qui seront en vigueur à compter du 19 septembre 2025 sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection à compter du 19 septembre 2025 jusqu'au 3 octobre 2025, 16 h 30, selon l'horaire suivant :

- Le 19 septembre 2025, entre 8 h 30 à 16 h 30 **de façon continue**
- Du 22 au 24 septembre 2025, entre 13 h 30 et 16 h 30
- Le 25 et 26 septembre 2025, entre 8 h à 12 h 00
- Le 29 et 30 septembre 2025, entre 8 h 30 à 16 h 30 **de façon continue**
- Le 1^{er} octobre 2025, entre 13 h 30 et 16 h 30
- Le 2 octobre 2025, entre 9 h 30 et 11 h et entre 13 h 30 et 16 h 30
- Le 3 octobre 2025, entre 9 h à 16 h 30 **de façon continue.**

Nous vous invitons à prendre **rendez-vous** pour le dépôt de votre candidature. Une seule personne à la fois est admise au bureau de la présidente d'élection. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez communiquer avec le bureau de la présidente d'élection aux coordonnées mentionnées à la fin du présent avis.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, les électeurs pourront exercer leur droit de vote en se présentant au bureau de vote qui leur sera assigné, aux dates et aux heures suivantes :

- Jour du scrutin (BVO) : **dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**
- Jour de vote par anticipation (BVA) : **dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

- Vote itinérant (BVI) : **27 ou 28 octobre 2025, selon l'horaire qui sera communiqué aux personnes éligibles par le bureau de la présidente d'élection**

Vous pourrez bénéficier du bureau de vote itinérant (BVI) si vous êtes inscrit sur la liste électorale et que vous êtes dans la situation suivante : vous êtes un électeur domicilié sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé (ainsi que votre proche aidant domicilié dans la même section de vote que la vôtre et présent lors du passage du personnel de BVI).

Pour obtenir le droit de participer au bureau de vote itinérant (BVI), l'électeur ou la personne proche aidante doit en faire la demande, verbalement ou par écrit, au bureau de la présidente d'élection, au plus tard le 15 octobre 2025.

4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection **au plus tard le 21 octobre 2025.**

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 9 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente **au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.**

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Carole Pigeon
6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : Mme Carole Pigeon.
7. Vous pouvez joindre la présidente ou son adjointe, le cas échéant à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection : Mme Louise Sisla

Adresse : 4055, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover, Québec, J1Z 1C8

Téléphone : (819) 397-4226, poste 201

Adjointe d'élection : Mme Carole Pigeon

Adresse : 4055, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover, Québec, J1Z 1C8

Téléphone : (819) 397-4226, poste 202

Signature

Lieu

Date

Présidente ou président d'élection